

RAPID - Régime d'Appui pour l'Innovation Duale

AID - AGENCE DE L'INNOVATION DE DEFENSE

Présentation du dispositif

Le dispositif RAPID (Régime d'Appui à l'Innovation Duale) est un dispositif de subvention de projets d'innovation duale portés par une entreprise d'effectif consolidé de moins de 2000 salariés, seule ou en consortium.

RAPID (Régime d'Appui pour l'Innovation Duale) est un dispositif de subvention de projets d'innovation duale mis en place par l'Agence de l'Innovation de Défense (AID).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Sont éligibles les projets portés par une PME ou une ETI de moins de 2 000 salariés.

Pour quel projet ?

- Présentation des projets

RAPID s'adresse à toute forme de développement technologique/technique qui ait des applications militaires et civiles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le taux d'aide octroyé aux entreprises porteur et/ou partenaires d'un projet RAPID dépend de la nature du projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Au près de quel organisme

Toutes les modalités pour déposer un projet au dispositif RAPID ainsi que les documents nécessaires pour établir le dossier de candidature sont en ligne sur le site de [l'Agence Innovation Défense](#).

À chaque étape du montage et de l'instruction, toute demande d'information complémentaire peut être adressée à l'équipe du dispositif RAPID : dispositif.rapid@intradef.gouv.fr.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 2000 salariés.
- Filière d'activité
 - › Armement - Défense

Organisme

AID - AGENCE DE L'INNOVATION DE DEFENSE Agence de l'Innovation de Défense

- **Ministère des Armées**
60 boulevard du Général Martial Valin
CS 21623
75509 PARIS Cedex 15
Web : www.defense.gouv.fr/...